

SYNDICAT MIXTE NORMAND'INNOV	Date	26.01.2023	Folio n°
	Délibération	2023-40	
	Nature	8.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE			

**Syndicat Mixte
Normand'Innov**

Siège Social
Flers Agglo
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

SEANCE N° 07 DU 26.01.2023
4 questions numérotées 2023-38 à 2023-41

DELIBERATION

**ZAC NORMAND'INNOV
REALISATION EQUIPEMENTS RD 300
DEMANDE D'AUTORISATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les Locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Yves GOASDOUE – 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Conseillers titulaires : Sophie GAUGAIN (RN) – Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Yves GOASDOUE (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

Conseillers suppléants : Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – Michel DUMAINE (FA) – Jérémy PREVOST (FA) – Béatrice GUYOT (FA)

Tous présents, à l'exception de :

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Jacques FORTIS	Jérémy PREVOST	Ensemble de la séance

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
/	/	/

Excusés : Sophie GAUGAIN, Julie BARENTON-GUILLAS et Laurent BEAUVAIS (ensemble de la séance)

Absent : Lori HELLOCO

EFFECTIF En exercice : 10 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	2023-38 à 2023-41	6	6

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
20.01.2023	14 H 10	Gilles RABACHE	16 H 00	02.02.2023	02.02.2023

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
1^{er} Vice-Président

Syndicat Mixte NORMAND'INNOV		N°	Date	Question	
CONSEIL SYNDICAL	Séance	07	26.01.2023	N° d'ordre	N° délibération
				3	2023-40

OBJET	ZAC NORMAND'INNOV – REALISATION EQUIPEMENTS RD 300 – DEMANDE D'AUTORISATION
--------------	--

YZ/EA

Chers Collègues,

Par délibération en date du 19 mars 2018, le Conseil Syndical Normand'Innov a pris l'initiative de la ZAC en extension du parc Normand'Innov à Caligny et défini les modalités de la concertation conformément aux dispositions de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme. Par délibération du 30 septembre 2019, le Conseil Syndical a approuvé le bilan de la concertation. Par délibération du Conseil Syndical du 22 janvier 2021, le Syndicat Mixte a approuvé le dossier de création de la ZAC Normand'Innov et a sollicité Monsieur le Préfet de Normandie pour créer la ZAC.

La ZAC Normand'Innov 2 est créée par arrêté préfectoral n° 2390-2021-0011 en date du 29 juillet 2021. Par délibération en date du 20 octobre 2022, et conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, le Conseil Syndical a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Normand'Innov 2 ainsi que le programme des équipements publics contenu sous forme de projet dans le dossier de réalisation de la ZAC, en vue de sa transmission pour approbation au Préfet.

Les équipements publics de la ZAC comprennent uniquement des éléments d'infrastructures (voirie, espaces publics, eau et assainissement, réseaux divers). Parmi ceux-ci figurent les travaux relatifs à la création d'un Giratoire sur la RD 300 avec connexion à l'axe principal de Normand'Innov 1 et de Branches d'entrée / sortie sur la RD 924 (contournement Nord-Ouest de Flers) qui sont situées sur votre domaine public.

Afin de compléter le dossier de réalisation de la ZAC, le Syndicat Mixte Normand'Innov doit demander au Conseil Départemental de l'Orne l'autorisation de faire réaliser, par la SHEMA, concessionnaires de la ZAC, ces équipements sur son domaine. Dans un second temps, à l'issue de cette autorisation, une convention entre le Syndicat Mixte Normand'Innov et le Conseil Départemental, permettra le début des travaux d'aménagement de l'extension de la Zone d'Activités. Il est précisé que les travaux sont assurés et financés dans le cadre de la Concession Publique d'Aménagement confiée à la SHEMA.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - PRENDRE ACTE** de la demande d'autorisation auprès du CD61 de la réalisation des travaux tels qu'exposés ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire dont la convention à venir.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Pour la Présidente Sophie GAUGAIN

Le 1^{er} Vice-Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20230126-2023-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

Yves GOASDOUE